

Nachlassverträge - Concordats - Concordati

VS

1.

Débitrice: **Hort Coating Center SA**, Rue des Sablons 2, Îles Falcon, 3960 Sierre
2.

Date du sursis concordataire provisoire: 18.06.2012
3.

Durée du sursis concordataire provisoire: 2 mois jusqu'au 25.08.2012
4.

Commissaire provisoire: Patrice Lambelet, c/o BfB Fidam révision SA, avenue des Baumettes 23, Case postale 400, 1020 Renens
5.

Remarques: Par décision du 18 juin 2012, communiquée le 19 juin 2012, le Juge suppléant I du Tribunal de Sierre a accordé à Hort Coating Center SA, Rue des Sablons 2, 3960 Sierre, un sursis provisoire d'une durée de deux mois dès la présente publication et a désigné en qualité de commissaire au sursis provisoire M. Patrice Lambelet. Cette décision est susceptible de recours auprès du Tribunal cantonal (art. 5 al. 1 let. b LACPC). Le recours, écrit et motivé, est introduit auprès de l'instance de recours dans les 10 jours à compter de la présente publication. La décision attaquée doit être jointe au dossier, pour autant qu'elle soit en mains du recourant (art. 321 CPC).

BfB Fidam révision SA
Patrice Lambelet, commissaire au sursis provisoire
1020 Renens

00782467